

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL
des agents territoriaux des communes et
établissements publics

PROCES VERBAL Séance du 09/11/2021

Collectivité : ***Mairie de AUSSAC-VADALLE***

Nom et prénom de l'agent : **Monsieur LALUT Pascal**

Né(e) le : 11/09/1962

Qualité : Adjoint technique principal 2ème classe

Objet de la saisine : Aptitude aux fonctions

AVIS DU COMITE :

- En l'absence de reclassement, M. Lalut est inapte de manière totale et définitive à l'exercice de toutes fonctions.
- La disponibilité d'office pour maladie est prolongée du 27.10.2021 et jusqu'au terme de la procédure de retraite pour invalidité.

En cas de CLM – Arrêté du 14-3-1986 :

- article 1
- article 2
- article 3

Observations :

Les médecins membres du comité médical,



Le médecin spécialiste de l'affection

